4.5 RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Création de SA SDGP 41 le 23 mars 2000 devenue Coface Holding SAS (AGE du 26 juillet 2007).

Nature des indications (en euros)	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019
I - Capital en fin d'exercice					·
a) Capital social	786 241 160	314 496 464	314 496 464	307 798 522	304 063 898
b) Nombre d'actions émises	157 248 232	157 248 232	157 248 232	153 899 261	152 031 949
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	992 028	2 269 291	2 844 892	358 946	2 477 628
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	72 977 514 ⁽¹⁾	77 558 666	20 478 344	123 473 002	132 968 042
c) Impôt sur les bénéfices	- 1 730 821	517 871 ⁽²⁾	- 1 996 620	- 1 115 937	- 978 886
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	73 048 606	75 381 066	20 815 235	122 604 984	132 677 046
e) Bénéfices distribués	66 617 140 ⁽¹⁾	20 397 756 ⁽³⁾	53 290 817 (4)	122 332 846 ⁽⁵⁾	151 O31 197 ⁽⁶⁾
dont acompte sur dividendes					
III - Résultat par action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,48	0,49	0,14	0,81	0,88
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,46	0,48	0,13	0,80	0,87
c) Dividende versé à chaque action	0,42	0,13	0,34	0,79	1,00
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Au titre de 2015, à la suite de l'assemblée générale du 19 mai 2016, a été attribué aux actionnaires un versement de 75 312 210 € correspondant au bénéfice distribuable de 66 617 140 € augmenté du prélèvement de 8 695 070 € sur la prime d'émission, ce qui représente un versement de 0,48 € par action.

4.6 AUTRES INFORMATIONS

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente les délais de paiement des fournisseurs de COFACE SA faisant apparaître les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Délai de paiement des fournisseurs

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	1	3	2	4	
<i>(en milliers d'euros)</i> Montant total des factures concernées TTC	0,5	12,8	166,0	142,0	321,3
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00 %	-0,05 %	-0,65 %	-0,56 %	-1,26 %

Aucune facture exclue de ces tableaux relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées.

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce) Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement est à 30 jours

Il n'y a aucune facture émise non réglées à la date de clôture de l'exercice pour le compte de COFACE SA.

⁽²⁾ Au titre de 2015 et 2016 le produit d'impôt vient du produit des sociétés intégrées fiscalement.

⁽³⁾ Au titre de 2016, avait été soumis au vote de l'assemblée générale du 17 mai 2017 une distribution de 0,13 € par action soit 20 442 270 €, le versement hors actions propres a été de 20 397 756 €.

⁽⁴⁾ Au titre de 2017, a été soumis au vote de l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 une distribution de 0,34 euro par action soit 53 290 817 €, le versement hors actions propres a été de 52 895 439 €.

⁽⁵⁾ Au titre de 2018, a été soumise au vote de l'assemblée générale du 16 mai 2019, une distribution de 0,79 € par action soit 122 332 846 €, le versement hors actions propres a été de 122 332 846 €.

⁽⁶⁾ En 2019, il sera soumis au vote de l'assemblée générale du 14 mai 2020, une distribution de 1,0 € par action soit 151 031 197 €.